

Procès-Verbal du conseil municipal du 16 octobre 2020

L'an deux mille vingt, le seize octobre, les membres du Conseil municipal de la Commune de Le Deschaux, se sont réunis à 20h30 à la salle de conseil, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire le 09 octobre 2020, conformément à l'article L.2121.10 du Code général des collectivités territoriales.

PRÉSENTS :

Patrik JACQUOT, Sandrine KEDZIORA, Sylviane LELIEVRE, Michel VENEL, Catherine DEJEUX, Sébastien CHANEL Didier MEGARD, Laetitia PRINCE, Valérie BOISSON, Adélaïde JACQUOT, Serge VILLET.

EXCUSE(E)(S) : Isabelle SCARABOTTO, David MICASSOYEDOFF, Pierre BELSOT, Jérôme FAIVRE (jusqu'à 21 h 20)

Monsieur le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

Est nommé secrétaire de séance Sandrine KEDZIORA.

1 – renonciation à la taxe d'aménagement

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la loi de finances rectificative de 2010 a modifié le régime des taxes et participations d'urbanisme. Elle stipule qu'une taxe d'aménagement est instituée de plein droit la 2^{ème} année d'entrée en vigueur d'un PLU (en l'occurrence le PLUI du Grand Dole adopté le 23 janvier 2020).

Cependant les communes peuvent se prononcer sur le taux, les exonérations éventuelles et la renonciation le cas échéant.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité, la renonciation à cette taxe d'aménagement pour ne pas pénaliser les candidats à la construction, pour une durée de 3 années.

2 – Adhésion à l'ACCA Le Deschaux

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'en tant que propriétaire d'une partie du territoire de chasse, la commune peut adhérer à l'Association Communale de Chasse Agréée de Le Deschaux. Il propose donc l'adhésion à cette association à compter de ce jour afin de siéger réglementairement à leur assemblée.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité, l'adhésion à l'ACCA Le Deschaux.

3 – Bail ACCA

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le bail de location de l'ACCA est un bail en 3-6-9 années et que le montant du loyer étant très bas, il souhaite que cette location ne se fasse plus.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité, la gratuité pour le bail de l'ACCA.

Après le conseil municipal, il s'est avéré qu'une commune, se devait d'établir des documents officiels tels qu'un bail et ne peut accorder de location à titre gracieux : il faut établir un tarif à l'euro symbolique. En conséquence, la délibération ci-dessus ne peut être prise en l'état. Pour information, le bail peut être révisé le 1^{er} juillet 2022 (borne des 3 – 6 – 9).

Arrivée de Jérôme FAIVRE

4 – Règlement intérieur

Monsieur le Maire demande à chaque conseiller de s'exprimer sur le projet de règlement intérieur proposé précédemment au conseil municipal. Il ressort que les convocations au conseil municipal seront envoyées par messagerie, que les questions d'importances soient soumises, pour intégration à l'ordre du jour, au maire 10 jours avant les conseils municipaux (puisque les dates sont connues à l'avance) et que le règlement intérieur pourra être modifié par vote à la majorité des membres.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité, le règlement intérieur à compter de ce jour.

5 – Bulletin municipal

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'au vu des manifestations qui se sont tenues sur la commune cette année, le bulletin municipal est réduit à rien. En conséquence, il propose de faire une page de présentation du nouveau conseil municipal, de réduire les publicités des sponsors (sans leur demander leur participation financière) pour faire une double page à distribuer.

6 – 11 novembre

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que seule la visite des 3 monuments aux morts est prévue, qu'il n'y aura ni repas, ni verre de l'amitié au regard des événements sanitaires.

7 – Colis de Noël

La liste des personnes bénéficiaires (+ 75 ans) est à revoir mais la question se pose pour les futurs résidents de la maison Age & vie Habitat.

La distribution se fera le samedi 12 décembre 2020.

8 – Agents communaux

La poste restera ouverte jusqu'à la fin de l'année l'après-midi, l'agent principal étant arrêté jusqu'au 1^{er} janvier 2021.

La recherche d'un employé communal est toujours ouverte.

9 – Travaux communaux

- La chaudière de la mairie étant en panne, il a fallu la remplacer.

- Des contacts sont en cours avec l'OPH du Jura pour une éventuelle construction de nouveaux logements

- La vente de la maison Nicey est toujours d'actualité. Il faudra que le prix de vente soit revu mais la commune est toujours intéressée par cet achat.

- le permis de construire des sanitaires de l'école a été déposé, mais un délai de 5 mois est annoncé. Il convient de revoir le chiffrage de l'opération

10 – Cantine Grand Dole

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il a participé à une réunion pour la cantine du Grand Dole qui rencontre quelques difficultés en raison des 75 élèves qui mangent chaque midi. Elles sont obligées de faire 3 services et manquent de place pour faire patienter les groupes.

Le maire a donc proposé de leur mettre à disposition les salles du haut de l'école et la salle de sport en face de l'école, mais cela ne semble pas leur convenir : elles veulent mettre en place un autre point de restauration à la salle des fêtes.

Après concertation, les membres du conseil municipal ne souhaitent pas que la salle des fêtes soit occupée de cette manière car cela bloquerait toute activité en journée pour les associations communales notamment.

11 – Demandes de subventions

Monsieur le Maire propose que des subventions soient demandées :

- au Grand Dole : pour le parking de l'école
- au Grand Dole : pour les routes notamment chemin des Granges
- à l'Etat : pour les portes à changer et les sanitaires de l'école.

Après le conseil municipal, il s'est avéré que le Grand Dole ne prend pas les demandes de subventions pour tout ce qui concerne la voirie, que la demande de subvention pour les portes ne permettra pas la réalisation de l'opération en 2021 au vu des délais de traitement des dossiers.

Il en résulte donc que seule 1 demande de subvention sera faite au Grand Dole pour les portes des bâtiments communaux. La subvention des sanitaires sera faite lorsque nous aurons des devis. (lors d'un prochain conseil).

Monsieur le Maire clôt les débats, remercie les conseillers municipaux et lève la séance à 22 h 45.

Les Conseillers(ères) Municipaux(ales)